



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT 218-2026
CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT DE 200 000 \$**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Fadia Bayrakdar, greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 3 février 2026, le projet de règlement n°218-2026 constituant un Fonds de roulement de 200 000\$.

QUE l'adoption du règlement n°218-2026 constituant un Fonds de roulement de 200 000 \$ sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 3 mars 2026 à 19h30 au 7, rue de la Salle.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 5, rue de la Salle à Armagh, durant les heures d'ouverture.

Donné à la Municipalité d'Armagh, le 9 février 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 9 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 février 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière